



Actu Monchy

Le Mot du Maire :

Brigitte Duparcq nous a quittés.

Brigitte Duparcq nous a quittés le 30 juillet des suites d'une longue maladie qu'elle a supportée discrètement et courageusement sans perdre son dynamisme.

A Daniel et ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

Durant les 30 années qu'elle a passées en tant que présidente de l'association Familles Rurales, bon nombre de familles ont pu apprécier sa gentillesse, sa disponibilité pour gérer le Centre aéré malgré des directives administratives augmentant d'année en année.

Le meilleur hommage qu'on puisse lui rendre en souvenir des services rendus bénévolement serait de trouver au plus vite une personne dévouée qui lui succéderait à la tête de l'association Familles Rurales.

Brigitte nous manque à tous et elle nous manquera lors des diverses manifestations à venir dans notre village.

La rentrée scolaire.

Déroutés par la manière dont a été prise la décision de la restructuration des écoles de notre secteur, les membres des SISCO d'Athies et de Monchy-Lagache Tertry Devise se sont mobilisés avec l'accord de Madame l'Inspectrice pour la répartition des élèves sachant que la classe de Devise était supprimée.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les deux SISCO gardent leur indépendance financière en attendant la fusion au 1^{er} janvier 2012.

Avec l'aide de tous, cette rentrée a été plus que satisfaisante malgré les contraintes posées par ce nouveau regroupement notamment celles induites par le ramassage scolaire.

Bravo à tous ceux qui gravitent dans ce milieu scolaire. Merci en particulier à Marie-Anne Bresous.

La finalisation des travaux du Centre Bourg.

Lors de l'appel d'offres lancé en 2010, le contexte économique plus favorable nous a permis de mettre en réserve de quoi réaliser l'aménagement du garage Trincart et, dans la foulée, du parking attenant en respectant les délais impartis pour obtenir la totalité des subventions.

L'entreprise Eiffage a respecté les délais. Un grand merci à Dominique Rigolin pour son efficacité dans ces décisions.

Nous pouvons nous réjouir du résultat.

Les rebouchages des nids de poules rue de l'Étang et sur les pistes à Montécourt ont été réalisés ces derniers jours.

Le PLU.

La mise en route de ce PLU rendu obligatoire par la décision du Conseil Municipal précédent sous la direction de la Communauté de Communes du Pays Hamois a été difficile.

Difficile pour tous les élus de digérer des règlements administratifs compliqués présentés par le cabinet Ledez, davantage compétent pour gérer une telle étude dans une ville que dans notre village de Monchy-Lagache.

Trop peu de visites effectuées sur le terrain.

Un manque de compréhension manifeste de nos problèmes bien ruraux, problèmes exposés au cours de diverses consultations dont, au final, il n'a pas été tenu compte.

Six mois après une dernière rencontre, un plan nous a été présenté en mairie, plan qui ne tenait pas compte de nos diverses remarques.

Convoqués le 26 octobre à la Communauté de Communes du Pays Hamois pour finaliser ce plan qui ne nous convenait pas, nous avons eu une nouvelle rencontre avec Marie Dumuin le 19 octobre. Nous en attendons aujourd'hui le résultat.

Des directives existent. La décision finale dépendra du Préfet.

Quoiqu'il arrive, je réunirai le Conseil pour savoir si oui ou non nous l'acceptons.

**RENDEZ-VOUS VOUS EST DONNE POUR LES VŒUX DU MAIRE
LE VENDREDI 6 JANVIER 2012**

Tout d'abord je voulais remercier Anne-Sophie Rigaux pour m'avoir accueilli tout les mercredis matin; grâce à elle j'ai pu me perfectionner à l'utilisation d'internet, et sur le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque, Pascale Hannecart, de sa précieuse aide, de son dévouement pour mes papiers administratifs de recrutement et pour mes débuts d'animatrice.

Ensuite je voulais vous rappeler les horaires d'ouverture de la bibliothèque-médiathèque:

Le mardi de **14h à 17h**, le mercredi de **9h à 12h** et de **14h à 18h**, le jeudi de **16h à 18h** et enfin le samedi de **9h à 12h**.

Les cours d'initiation à l'informatique sont toujours d'actualité:

Le mercredi matin de **9h30 à 12h** pour ceux déjà initiés.

Le jeudi de **16h à 18h** et le mardi de **14h à 17h** pour les moins initiés.

J'ai mis en place le mercredi après-midi un nouvel atelier intitulé: **"ATELIER BAMBINS"**.

La tranche horaire **14h-15h** du mercredi est exclusivement réservée aux enfants âgés de 2 à 6 ans inclus.

Les parents déposent leurs "bambins" à **14h** et viennent les rechercher à **15h** :

- Lecture d'histoires avec explications et illustrations.
- Écoute de comptines, contes, et musique.
- Petits ateliers autour des livres: exemple sur les formes, les couleurs, objets à retrouver au milieu d'une page etc.....

Ce qui entraîne que l'atelier junior du mercredi débute à **15h** et s'achève à **18h** :

- Travaux sur les différents projets de l'année.
- Devoirs d'écoles (essentiellement sur des exposés).
- Jeux de société (jeux de lettres, de nombres et de culture générale) , jeux sur Picardie en ligne.

De 17h à 18h: Lecture à voix haute (lecture de 2 pages à tour de rôle, **explications** : chacun a la parole, relecture de l'album avec le ton par l'animatrice.

Ceux qui sont seulement intéressés par l' atelier de "lecture à voix haute" sont les bienvenus à partir de 17h.

Les projets de la bibliothèque-médiathèque :

La tournée du raconte-tapis :

- Pour les enfants de 2 à 6 ans: mercredi 14/12/11 de 14h à 15h, samedi 17/12/11 de 10h à 11h.
- Pour les enfants de 7 à 10 ans: mercredi 14/12/11 de 15h à 16h, samedi 17/12/11 de 11h à 12h.
- Des séances privées auront lieu pour la garderie, la PMI, et les assistantes maternelles.



A la Mairie, une exposition sur la guerre 14/18 réalisée par les juniors sera visible du mercredi 23 novembre au jeudi 1er décembre (une exposition empruntée à l'historial de Péronne agrémentera celle des juniors ainsi que des projections de films):

Mercredi 23 novembre 2011 à 15h : ouverture de l'exposition et **Projection à 15h30.**

Vendredi 25 novembre 2011 : visite de l'exposition de **16h à 18h.**

Samedi 26 novembre 2011 dès 9h: visite de l'exposition + projection à 10h.

Mardi 29 novembre 2011 : visite de l'exposition de **14h à 17h.**

Mercredi 30 novembre 2011 à 15h : visite de l'exposition + projection à 15h30.

Jeudi 1er décembre 2011 : visite de l'exposition de **16h à 18h.**

Les projections de film se feront sur réservation (12 adultes+ 5 enfants)

Des informations supplémentaires sur les projections seront affichées en bibliothèque.

L'animatrice : Dorine Gulrich.



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 29 Juin 2011 à 20 heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - M.BOUTILLIER - Y.BRESOUS – M CAPON – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - D.RIGOLIN - P.VANDEROSIEREN

Absent avec pouvoir : O.BLERIOT (M.CAPON) - D.WILLEMANN (M.RIGAUX)

Secrétaire de Séance : M.CAPON

Le compte-rendu de la séance précédente du 1^{er} juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les travaux (D.RIGOLIN)

- Aménagement d'un parking pour les usagers de la salle des fêtes communale.

D.RIGOLIN fait le point sur les demandes de subvention : FRAPP, 1% SANEF et amendes de police. Une réunion sera programmée semaine 27 avec le cabinet EGIS et la société EIFFAGE. Les travaux pourraient avoir lieu cet été.

A l'unanimité, le conseil approuve la signature d'une convention avec le Département.

Aménagement du garage Trincart.

En complément d'une demande de subvention au titre de la DETR, le conseil approuve à l'unanimité une demande de subvention au titre de l'IDEAL.

- Travaux de voirie route de Douvieux : ces travaux pris en charge par la CCPH devraient avoir lieu prochainement.

Portes des vestiaires du stade de football et grilles des toilettes publiques : un rendez-vous pour la prise des côtes est prévu le 5 juillet.

Courrier de M.ISTE

M.ISTE a écrit un courrier à la mairie au sujet des nuisances sonores qu'il subit jour et nuit et qui sont liées au passage des véhicules sur les pavés installés devant la mairie. M. le Maire l'a rencontré. M.ISTE a expliqué qu'il souhaitait sensibiliser le conseil par son courrier.

JF GOURDIN propose la mise en place de ralentisseurs. M.RIGAUX propose de démonter les pavés et de les remplacer par du macadam, ce que conteste P.VANDEROSIEREN qui estime que ce serait un gaspillage financier. M.CAPON estime que ces travaux d'aménagement pourraient coûter cher et que la commune doit penser à se constituer une réserve financière pour répondre à d'autres priorités plus structurantes et surtout plus pérennes comme l'opportunité de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques entre la Poste et la Râperie que présenteront probablement le SIER Roisel-Hattencourt & FDE80 en 2012 (renforcement du réseau et suppression des fils nus aériens). M.CAPON ajoute que ces travaux apporteraient un réel confort aux riverains concernés car il y aurait moins de microcoupures et de chutes de tension.

L'Agence Routière pourrait être consultée.

Lors du conseil d'école du 28 juin, les parents d'élèves ont soulevé certains points :

Réglage du clignotant devant l'école à reprogrammer pour qu'il soit en phase avec les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école

Signalisation du passage protégé devant la grille de l'école insuffisante : une lampe pourrait être installée

Déplacement du passage protégé devant l'arrêt du Café du Carrefour : ce point a déjà été soulevé et cet arrêt a été éloigné du carrefour pour des raisons de sécurité.

Réorganisation du RPI (J.HAPPE)

Plusieurs réunions ont eu lieu, la dernière le lundi 27 juin avec M.ANNE, trésorier municipal. L'élargissement du RPI est prévu au 1^{er} janvier 2012 : il deviendra le RPI Athies Devise Monchy-Lagache Tertry.

- La scission du SISCO Athies-Ennemain a entraîné le départ de 7 enfants vers le nouveau RPI Ennemain - Saint-Christ-Briost. Une nouvelle distribution des classes a donc été nécessaire : 1 maternelle à Monchy-Lagache, GS-CP à Athies, CP-CE1 à Athies, CE1-CE2 à Monchy-Lagache et CM1-CM2 à Monchy-Lagache. L'Inspectrice a donné son accord pour que l'école accepte 5 ou 6 tout petits. La direction du nouveau RPI a été confiée à M-A BRESOUS qui garde sa journée de décharge.

J.HAPPE précise qu'au lieu de 120 élèves attendus, il n'y en aurait que 113. D'autre part, dans 2 ans, compte tenu de la diminution de la natalité dans nos communes, une nouvelle fermeture de classe est possible et on pourrait envisager que l'ADMR s'installe dans l'école maternelle.

- L'organisation des transports pose toujours de nombreux problèmes :

- le positionnement d'un arrêt à Fourques, le temps de restauration (37mn pour les enfants de Tertry) qui semble difficile à modifier, la suppression de l'arrêt de la Cabourerye remis en place après intervention auprès du Conseil Général, la présence simultanée de 2 cars lors de la sortie de l'après-midi à Monchy-Lagache qui devrait être résolue si l'un des deux cars attend rue des Charrons que l'autre soit reparti

Le service de restauration devra être décalé.

Cette organisation pourra être revue en 2012 avec la renégociation du contrat de transport scolaire par le Conseil général.

- Le secrétariat et le siège social du SISCO élargi restent à Monchy-Lagache. Le budget de fonctionnement du SISCO Athies-Ennemain était de 55000€, celui du SISCO Monchy-Lagache Tertry Devise de 171000€. J.HAPPE lit les principaux articles des statuts du nouveau RPI qui devront être adoptés lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal. Le principe de calcul des contributions des communes est maintenu : proportionnel à 40% au nombre d'habitants et à 60% au nombre d'élèves.

- Une réorganisation des tâches du personnel du SISCO est à l'étude.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 29 Juin 2011 à 20 heures (Suite)**

Participation à la démarche de la CCPH concernant le développement économique du pays hamois avec Mairie Conseils (M.CAPON)

M.CAPON rappelle que, dans le cadre de la CCPH, l'une des priorités de M.BONEF, président de la CCPH, est, avec le développement culturel, le développement économique du territoire. Dans cette optique, il s'est donc rapproché de Mairie Conseils qui apporte son expertise et son assistance aux communes rurales et aux EPCI.

Contrairement à une précédente étude menée par le cabinet Eurotrans, la démarche d'accompagnement de Mairie Conseils s'appuie sur les élus locaux et un comité de pilotage. Ceux-ci seront les acteurs des remue-méninges de collectes d'informations qui permettront de dégager les points forts et les faiblesses du territoire.

Dans une première phase, chaque élu des conseils municipaux des communes de la CCPH va recevoir un courrier le conviant à une soirée de travail le 8 septembre au cours de laquelle il sera amené à réfléchir sur les forces et les faiblesses du territoire.

Une deuxième phase réunira le 6 octobre les décideurs concernés par le développement économique du territoire (banques, associations de développement économique, ...).

Quatre autres phases sont prévues : réunions les 17 novembre et 18 janvier 2012, séances de rencontres avec les entreprises entre le 20 novembre et la fin de l'année 2011 et, pour conclure la démarche, restitution des résultats sur le travail effectué et présentation d'un projet pour le territoire le 16 février 2012.

Opportunité d'organisation de la Journée du Sport début septembre 2012 (M.CAPON)

M.CAPON est membre du bureau de l'OPHIS (Office Intercommunal du Pays Hamois pour les Initiatives Sportives) présidé par M.MARTEL. Tous les ans, début septembre, l'OPHIS organise un week-end du sport en famille. Cette année, il a lieu à Epeville le 11 septembre. Il s'agit d'une manifestation importante qui accueille plus de 300 personnes. Le budget d'organisation de cette journée est d'environ 13000€. Il est pris en charge totalement par l'OPHIS.

A l'unanimité, le conseil accepte d'organiser le Week-End du Sport en Famille en 2012 à Monchy-Lagache avec la mise à disposition du terrain de football, du terrain de tennis et l'accueil de 250 à 300 véhicules. M.CAPON et D.MARTEL convoqueront les associations de Monchy-Lagache pour les entretenir de cette initiative et de la mise en place dès cette date d'un Comité de pilotage.

Point sur le FISAC (M.CAPON)

M.CAPON rappelle que le FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif destiné à financer, grâce à des taxes prélevées sur les grandes surfaces, des opérations de modernisation d'entreprises du commerce, de l'artisanat et des services. Cette démarche de financement a été initialisée il y a plus d'un an par la CCPH, mais elle n'a reçu que récemment l'accord de subventionnement de l'Etat qui est inférieur au montant initialement attendu : 170000€ au lieu de 240000€. Il y a donc lieu de réaffecter les subventions à engager.

C.DEVILLERS, en charge de cette mission, organisera le 29 août à Sancourt une nouvelle réunion des commerçants et artisans du territoire. Parallèlement, elle instruit actuellement un dossier présenté par un artisan de la commune.

E.BOURSIN aurait souhaité que la commune installe une signalétique des commerçants et artisans locaux, mais il est peu probable que ce projet puisse être financé par le FISAC.

Concert de Noël

Après concertation, le conseil décide d'inviter :

- pour le repas du 11 novembre, un groupe de Biaches qui alternera chants et saynètes
- pour le concert de Noël 2011, le Groupe Vocal du Sud Artois de Metz-en-Couture
- pour le concert de Noël 2012, la chorale du Santerre

Friterie de M.VILLAIN

L'emplacement prévu lors du dernier conseil municipal pour l'installation de la friterie de M.VILLAIN, en haut de la rue des Charrons, ne convenait pas en raison des nuisances sonores provoquées par l'utilisation d'un groupe électrogène. Le conseil décide donc que M.VILLAIN installera sa friterie pour une période de 6 mois devant les toilettes publiques sur la Grand'Place les vendredi, samedi et dimanche.

P.LEVERT rapporte que les membres de l'Amicale des deux Etangs se sont plaints d'avoir été concurrencés par la friterie de M.VILLAIN lorsqu'ils ont organisé un feu de la Saint Jean.

Plusieurs membres du conseil s'interrogent sur les conditions d'interdiction qui pourraient être faites à M.VILLAIN de s'installer certains jours d'animations par des associations locales. Le conseil décide donc que les interdictions d'installation de la friterie de M.VILLAIN certains jours seront exercées par le pouvoir de police de M. le Maire.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 29 Juin 2011 à 20 heures (Suite)**

Questions diverses

Organisation des festivités de la Fête Nationale - Une nouvelle réunion est prévue le mercredi 6 juillet à 18h.

Tickets de manège - Leur distribution a soulevé plusieurs questions : distribution aux enfants qui fréquentent le regroupement scolaire mais n'habitent pas la commune, quantité trop importante de tickets achetés par rapport au nombre d'enfants qui est en diminution

Fête communale – Elle a été marquée par une grosse consommation d'alcool : plusieurs centaines de bouteilles ramassées par les employés communaux.

Transmission des listes électorales au PS – Le conseil souhaite apporter la réponse suivante : « Toute liste électorale est consultable en mairie. »

Proposition de reclassement de Dorine GULRICH – Dorine GULRICH sera en charge de la bibliothèque-médiathèque et continuera à assurer des heures au sein du SISCO.

PLU – JF CARBONNAUX rapporte le souhait des agriculteurs de la commune d'avoir un compte-rendu de la réunion de travail qui a eu lieu il y a 2 mois. L'enquête publique est repoussée au mois de novembre.

C.CHASSAGNOUX fait remarquer qu'un appui de fenêtre du local de l'ADMR est fortement dégradé et doit être réparé rapidement.

P.GOURLIN fait remarquer qu'un bus qui stationne fréquemment Grande Rue gêne la circulation.

Déchetterie de Foreste – En réponse et suite aux inquiétudes formulées par M.GOURLIN quant à sa fermeture, M.CAPON informe les élus que la CCPH a accepté l'augmentation conventionnelle du tarif d'accès à cette déchetterie, gérée par la Communauté de Communes du Vermandois, soit : 15€ / habitant. M. CAPON rappelle également toutes les possibilités d'enlèvements à domicile ou de dépôts des déchets verts dont disposent les Monchyssois, au regard de ce qui se passe dans d'autres villages et saisit l'opportunité de revenir de manière anecdotique sur les dépôts de matières interdites qu'il a pu constater le samedi matin à la décharge communale. Pour résoudre ce problème récurrent, P.VANDEROSIEREN et M.CAPON proposent de fermer la décharge et de la mettre à disposition uniquement à la demande.

J.HAPPE demande si un entretien des parterres installés récemment près de l'église est prévu.

A l'unanimité, le conseil décide de supprimer le panneau de signalisation d'une place pour handicapés.

P.LEVERT signale une mauvaise visibilité au carrefour avec Douvieux en raison de la végétation qui n'est pas taillée. M.CAPON propose de déplacer le container à verres de l'autre côté de la route, ce qui améliorerait la visibilité et diminuerait les nuisances visuelles à cette entrée du village.

P.LEVERT évoque le manque de publicité autour des animations pendant la fête communale.

P.LEVERT rapporte le mécontentement d'habitants de la rue de Tertry qui pâtissent d'un faible débit Internet. M.CAPON répond que toutes les explications techniques de cette situation ont déjà été données dans Actu Monchy n°9 d'août 2010. Lors de la précédente mandature, un raccourcissement du câble de raccordement depuis le sous répartiteur d'Estrées-Mons avait permis aux abonnés de Méreaucourt/Montécourt de profiter d'un accès à 1 Mb/s dès l'année 2007 alors que d'autres, dans le village, ne disposaient que de 512Kbs, voire d'aucun accès. Pour remédier à cette situation il faudrait donc raccorder ces abonnés sur la nouvelle armoire NRAZO implantée Centre Bourg, mais comme ils bénéficient actuellement d'un débit de 1Mégas, ils ne sont pas considérés en zone d'ombre. Pour cette raison, ce dossier présenté par M.CAPON en Commission réseau de SOMME NUMERIQUE a été jugé irrecevable, aussi il est fort probable que le coût de ces travaux sera totalement à la charge de la commune. Une demande sera toutefois faite à France Telecom. M.CAPON rappelle aussi que d'une manière générale, le débit proposé par le fournisseur d'accès internet n'est pas la seule composante d'un bon temps de réponse et que l'état du PC en lui-même est tout aussi important.

JF CARBONNAUX indique qu'il a fait le matin même le tour des bouches à incendie. L'une d'elles située à Flez est difficilement accessible et le pompier qui procédait à cette visite n'a pas pu ouvrir la citerne.

Levée de séance à 23h15

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 31 Août 2011 à 20 heures.**

Présents : M.RIGAUX – O.BLERIOT - E.BOURSIN - M.BOUTILLIER - Y.BRESOUS – M.CAPON - C.CHASSAGNOUX - J.HAPPE - P.LEVERT - D.RIGOLIN (départ à 20h45) - P.VANDEROSIEREN

Absent avec pouvoir : JF GOURDIN (M.CAPON) - D.WILLEMAN (M.RIGAUX)

Absents excusés : JF CARBONNAUX - P.GOURLIN

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

M.CAPON souhaite apporter une précision au compte-rendu de la séance précédente du 1^{er} juin 2011. Concernant le point sur la rentrée scolaire 2011, il indique que, suite à un regroupement, la décharge d'un enseignant perdue une année. M-A BRESOUS conservera donc sa journée de décharge lors de l'année scolaire 2011-2012.

Approbation des nouveaux statuts proposés par le SIER ROISEL-HATTENCOURT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité du SIER ROISEL-HATTENCOURT en date du 20 mai 2011 approuvant une modification statutaire du SIER ROISEL-HATTENCOURT et les nouveaux statuts proposés.

Cette modification statutaire porte essentiellement sur l'élargissement des compétences obligatoires du SIER (électricité et gaz) à d'autres compétences à caractère optionnel : éclairage public, signalisation lumineuse, maîtrise de la demande en énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.

Monsieur le maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité et en gaz, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, d'exercer pour les communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles.

Monsieur le maire précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence.

La commune peut se prononcer favorablement sur cette modification statutaire et ne transférer ensuite aucune compétence optionnelle au SIER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts proposés par le SIER ROISEL-HATTENCOURT.

Dégrèvement de la taxe foncière sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la structure Jeunes Agriculteurs a avisé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitants de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

C. CHASSAGNOUX souhaite savoir si des agriculteurs de la commune sont concernés.

M.CAPON estime qu'en cette période de crise économique très importante, l'effort que l'Etat devra faire pour soutenir l'économie se fera au détriment des aides et des subventions aux collectivités. L'Etat accordant déjà un dégrèvement de 50% aux jeunes agriculteurs, il pense, sans parti pris, qu'ils sont suffisamment aidés.

D.RIGOLIN demande si cette mesure s'applique également aux maraîchers, aux propriétaires de centres équestres. Il ajoute qu'elle ne devrait pas coûter très cher à la commune.

P.VANDEROSIEREN ajoute que sans indication sur le nombre de personnes concernées, cette mesure est prise à l'aveugle.

M.BOUTILLIER pense qu'il ne faut pas engager le Conseil Municipal au-delà de la durée de son mandat.

Par 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2012 pour une période de 3 ans après leur installation.

Adhésion de la commune d'Esmerly-Hallon au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois pour la compétence

« Assainissement collectif »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Esmerly-Hallon a demandé son adhésion au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois sur la compétence « Assainissement collectif » dans les conditions suivantes :

la prolongation du contrat d'affermage d'Esmerly-Hallon de deux ans,

l'octroi par la commune d'une participation financière de 25000€ la première année et de 15000€ la seconde année,

le maintien de surtaxes différenciées entre les communes actuelles membres de la compétence « Assainissement collectif » du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois et la commune d'Esmerly-Hallon jusqu'au 1^{er} janvier 2014,

l'application d'une hausse homogène à ces deux tarifs pendant les deux premières années,

l'unification des surtaxes à compter du 1^{er} janvier 2014

M.CAPON insiste sur le fait que la commune d'Esmerly-Hallon subventionne son syndicat d'eau afin d'éviter une hausse du tarif de l'eau pour ses administrés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

Création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe

Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe au sein de la bibliothèque-médiathèque à raison de 20 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette création de poste.

Le poste est proposé par voie de détachement à Dorine GULRICH dont le poste d'ATSEM est supprimé suite à la fermeture d'une classe de maternelle au sein du SISCO.

Travaux demandés par les représentants des parents d'élèves : réglage du clignotant et installation d'un projecteur devant l'école, mise en place d'un clignotant devant l'arrêt du Café du Carrefour

Le clignotant installé devant l'école fonctionne en permanence depuis 2 ans. Un électricien interviendra pour remettre en route la minuterie.

Les représentants de parents d'élèves demandent que la sortie de l'école soit davantage éclairée le soir après 17h30. Un devis sera demandé pour l'installation d'un projecteur.

Ils souhaitent également l'installation d'un panneau clignotant comme celui installé devant l'école, au niveau de l'arrêt du Carrefour. En raison de la brièveté de l'arrêt du car et considérant que le chauffeur du car signale son arrêt par des feux de détresse, le Conseil Municipal considère qu'il n'y a pas nécessité d'installer un tel panneau à l'arrêt du Café du Carrefour.

Ils souhaitent que le marquage des passages piétons soit refait. Après évaluation du nombre de passages piétons à refaire, il sera procédé à l'achat de peinture routière.

Aménagement du chemin Tétard

M. OZIOL demande l'aménagement du haut du chemin Tétard.

P.LEVERT souhaite connaître le propriétaire de cette portion de chemin. Ce chemin d'exploitation (Z18) qui relie le chemin Tétard au chemin de Péronne appartient à l'AFR.

Elagage des arbres rue du Jeu de Paume et route de Devise

Suite à différents courriers échangés entre habitants de la commune et dont la mairie a reçu copie, M.NAHMIAS qui demeure route de Devise-Montécourt va procéder à l'abattage d'arbres devenus dangereux qui sont sur sa propriété le long de la route de Devise.

M.CAPON estime que la commune n'a pas à s'immiscer dans cette affaire qui concerne des particuliers.

Monsieur le Maire souligne la difficulté à déterminer le propriétaire des arbres en bordure de la rue du Jeu de Paume.

Concernant une plate-bande en bordure de route abîmée lors d'un débardage, le propriétaire a promis qu'elle serait remise en état.

Réfection des marches de l'entrée de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire fait remarquer le mauvais état de certaines marches de l'escalier qui mène à l'APC. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal pensent qu'elles doivent être restaurées. Monsieur le Maire va prendre contact avec un tailleur de pierre.

Aménagement de l'accès au terrain de l'Omignon

Les poteaux qui empêchent l'accès des véhicules au terrain de l'Omignon sont régulièrement démontés.

D.RIGOLIN avait envisagé l'installation de gros grès.

M.CAPON propose de prendre un arrêté et de mettre en avant les pouvoirs de police du maire.

O.BLERIOT propose la mise en place de plots en béton qui sont actuellement sur l'aérodrome comme ceux qui sont déjà installés sur le jeu de paume de Tertry.

Travaux de réfection de toiture au Foyer rural côté restauration scolaire

E.BOURSIN rappelle qu'une importante fuite d'eau a eu lieu dans la cuisine du Foyer rural lors d'un violent orage. Elle a demandé l'intervention de M. CHASSAGNOUX, couvreur, qui a préconisé le demoussage de la toiture. Un devis de 1837,41€ TTC est présenté.

M.CAPON et P.LEVERT souhaiteraient qu'après le demoussage soit appliquée une peinture de type Targol.

Proposition de reprise de la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble sis 1 rue de Devise

M.CAPON rappelle que la procédure de déclaration de cet immeuble en état d'abandon manifeste a débuté en juillet 2009. Chaque héritier a reçu un courrier du huissier lui indiquant la mise en place de cette procédure.

Dans le délai de six mois à compter des mesures de publicité et de notification de l'abandon manifeste, M. PICHARD, avec l'autorisation d'un héritier et dans le but de racheter l'immeuble, a effectué quelques travaux ce qui a eu pour effet de stopper la procédure. Alors que ces travaux ont cessé et que l'immeuble est toujours en l'état d'abandon, notamment le jardin, le Conseil Municipal demande à Maître BIEBOW, chargé de l'affaire, comment et dans quels délais la procédure pourrait se poursuivre.

Courrier de l'assureur de M.ISTE concernant des nuisances sonores depuis la pose de pavés Grande Rue

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la MAIF, assureur de M.ISTE, demandant ce que compte faire le conseil municipal pour mettre fin aux nuisances sonores dont M. et Mme ISTE se disent victimes depuis la pose de pavés dans leur rue.

Les conseillers débattent sur la pose de ralentisseurs ou la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h.

J.HAPPE rappelle que la proximité de l'école et la circulation des cars scolaires justifieraient un ralentissement à cet endroit.

P.VANDEROSIEREN estime que la qualité de vie des habitants de la commune est davantage mise à mal par des rassemblements bruyants de personnes à des heures tardives.

M.BOUTILLIER pense que la mise en place d'une zone limitée à 30km/h n'a pas d'intérêt si elle n'est pas respectée.

Y.BRESOUS propose la pose de ralentisseurs à la sortie des cars scolaires, devant chez Mme PRESTEL et devant le passage piétons de l'école maternelle.

J.HAPPE s'inquiète des problèmes qu'engendrerait la pose de ralentisseurs au passage des engins agricoles.

Monsieur le Maire contactera l'Unité Territoriale afin d'obtenir son avis.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 31 Août 2011 à 20 heures. (Suite)**

Proposition pour l'attribution d'une distinction au titre de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'OPHIS (Office du Pays Hamois pour des Initiatives Sportives) lui demandant de proposer la mise à l'honneur d'un des plus dévoués serviteurs du sport de la commune.

M.CAPON annonce qu'il avait proposé, il y a 2 ans, la candidature de P.MISTRAL.

P.LEVERT estime que le club de Judo, également destinataire du courrier, devrait proposer P.MISTRAL et que la commune devrait appuyer cette proposition.

Monsieur le Maire rencontrera Mme RICHY à ce sujet.

Courrier de France Telecom concernant les dysfonctionnements liés à la couverture par le réseau de téléphonie mobile d'Orange

Monsieur le maire lit la réponse du Directeur Régional de Picardie de France Telecom au sujet des dysfonctionnements liés à la couverture par le réseau de téléphonie mobile d'Orange et des conséquences pour les activités professionnelles et personnelles des habitants de la commune. Monchy-Lagache n'est pas en « zone blanche » pour les réseaux de téléphonie mobile au sens officiel puisque la couverture par Orange même imparfaite est partielle. Un dossier est cependant en cours d'instruction.

Opération Brioches Départementale organisée par Les Papillons Blancs les samedi 8 et dimanche 9 octobre

Questions orales

C.CHASSAGNOUX fait remarquer que le cimetière et les trottoirs de la commune n'ont jamais été aussi peu entretenus. M.CAPON rapporte que lors de sa dernière permanence, des doléances sur le même sujet lui ont été adressées.

E.BOURSIN rappelle que les caniveaux sont à la charge des riverains.

M.RIGAUX met en avant les nombreux arrêts des employés communaux pour maladie ou congés payés.

E.BOURSIN rappelle que JP VARRIER est employé à plein temps au SISCO et non à la commune.

O.BLERIOT rapporte que d'autres communes n'emploient qu'un seul employé communal.

C.CHASSAGNOUX demande pourquoi l'employé communal n'a pas été remplacé cet été.

Monsieur le Maire répond que les années précédentes, il avait procédé au remplacement de l'employé communal pendant ses congés d'été. Cette année, il avait voulu faire un essai en n'embauchant personne durant l'été. Cette économie de personnel ne sera pas renouvelée l'année prochaine.

Y.BRESOUS signale la réception en mairie d'un document de Mme BREHANT de la CCPH rappelant le planning de mise en place du PLU.

P.LEVERT signale des dégradations commises sur les abribus de La Cabourerye et de Montécourt.

P.LEVERT signale un regard qui s'effondre dans le lotissement de La Cabourerye.

M.BOUTILLIER demande le déplacement d'une boîte aux lettres dans le quartier de l'ancienne poste.

M.CAPON rapporte un incident lors de la réservation du Foyer Rural. Un habitant de Monchy-Lagache a souhaité réserver le Foyer Rural pour le compte d'un tiers extérieur à la commune afin de lui faire bénéficier d'un tarif préférentiel. Pour éviter que cet événement ne se reproduise, dès la réservation, toute personne bénéficiant d'un tarif préférentiel devra signer une attestation sur l'honneur de non sous-location.

M.CAPON rappelle que Monsieur le Maire avait demandé par courrier à l'ensemble des conseillers de réfléchir à la liste des travaux à envisager.

Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

P.LEVERT rappelle le rôle des commissions et estime que ce sujet pourrait être abordé lors de l'une d'entre elles.

Levée de séance à 21h50

ASMAT

Ce sigle ne vous dit rien et pourtant c'est le métier exercé par plusieurs personnes à Monchy Lagache :

« *Assistante Maternelle* »

Celui-ci est désormais validé par une formation et un suivi de formation complémentaire en continu.

Pour compléter ceci et pour le bien-être des enfants, afin d'accompagner les assistantes maternelles et les parents, une nouvelle formule est mise en place :

Le RAM (Relais d'Assistants Maternelles), dans ce cadre une formatrice animatrice passe régulièrement en Mairie où elle installe : Jeux d'éveil, d'activités et documentations.

Familles avec enfants, ASMAT avec ou sans les enfants, peuvent échanger et se renseigner. En parallèle un raconté tapis est également organisé par Dorine à la bibliothèque.

Malheureusement dernièrement à Monchy Lagache, tout ce déploiement d'aides et de bons moments à partager, qui se place en complément des consultations des nourrissons faites au foyer, n'a attiré que peu de personnes concernées : Une ASMAT accompagnée des enfants dont elle a la garde et une seule famille avec deux enfants.

Cette journée de rencontre ASMAT était la deuxième organisée à Monchy Lagache et concerne d'ailleurs tous les villages du canton : Une ASMAT était venue spécialement de Brouchy !

Espérons que tout ce dispositif mis en place rencontrera plus de succès la prochaine fois.

Elisabeth Boursin

Petite Enfance : Les festivités de fin d'année pour nos enfants !

La structure Multi accueil HAM STRAM GRAM et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) organisent leur 1^{er} rencontre de fin d'année autour de NOEL, pour les bambins accueillis au sein de ces services communautaires, **le samedi 10 décembre prochain**, à 10h dans les locaux du Centre Social CAFS, 12 rue Louis Braille à HAM. Avis aux parents et assistantes maternelles : venez découvrir les progrès de vos enfants !

Renseignements et réservations : 09 81 29 17 98 ram.ccpayshamois@laposte.net

Relais d'Assistants Maternelles.

Réunion d'informations à l'attention des assistantes maternelles et parents employeurs le 28 novembre prochain

Après la rencontre du 3 octobre dernier, la thématique abordée cette fois, sera le principe et le calcul de la mensualisation du salaire selon la convention collective des assistantes maternelles **le Lundi 28 novembre 2011** de 19h à 20h au siège de la Communauté de Communes du Pays Hamois 23 Rue de Saint Quentin à HAM.

Renseignements : 09 81 29 17 98 [ou ram.ccpayshamois@laposte.net](mailto:ram.ccpayshamois@laposte.net)



Résultat de l'opération "brioches" 2011 :

Du 3 au 9 octobre 2011, Les Monchysois ont été nombreux à soutenir l'opération en achetant des brioches. Grâce à vous et à l'implication des bénévoles de nombreux projets concrets et directement utiles aux personnes handicapées mentales de notre région pourront voir le jour. **Merci à Geneviève Prestel et à toutes les personnes** qui se sont mobilisées sur cette opération. 791€ de dons nets (prix des brioches déduit).



Dans le cadre du prolongement de la demande en Conseil Municipal de Mme Maryse Boutillier, la Poste a accédé à une demande de la commune pour l'installation d'une boîte aux lettres de proximité pour les habitants du quartier de l'Ancienne Râperie.

Elle se situe à proximité de l'Ancienne Poste.



Collecte semestrielle des encombrants : le 25 novembre 2011.

Nous vous rappelons que seuls les déchets ultimes doivent être présentés à ce type de collecte en porte à porte.

Les déchets Électriques, Électroniques et Électroménagers (DEEE) doivent être déposés en Déchetterie ou être confiés à votre vendeur d'électroménager. L'éco participation acquittée sur chaque produit de ce type acheté sert à financer la dépollution et le recyclage des matières composant l'équipement !

CANTINE SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire 2010, Martine assiste Marie Reine au service d'aide au repas comme la loi l'exige.

Suite à un contrôle, l'inspection sanitaire départementale, nous a demandé de bien vouloir renouveler certains équipements et mobiliers qui n'étaient plus dans les normes exigées.

Un investissement de 4000€ a été réalisé pour une armoire réfrigérée, une table de préparation, une table roulante et des armoires à rangement de produits spécifiques comme vêtements de travail, chaussures spéciales, produits d'entretiens.

Pour cause d'usure, des nouveaux couverts et une vaisselle plus agréable ont été renouvelés, mais aussi pour accueillir les nouveaux écoliers du SISCO Monchy-Tertry-Devisé élargi maintenant à Athies. La cuisine a été repeinte par Jean Paul pendant les vacances scolaires d'été. **Tout le monde devra en prendre soin.**

À la demande des parents, de l'eau de source en bouteille est fournie par le SISCO, bien que les résultats d'analyses de l'eau potable distribuée (affichés en Mairie et au Foyer Rural) soient conformes à la législation (taux de nitrates largement en dessous du seuil autorisé).

Toutes les règles d'hygiène sont respectées :

- Le personnel travaille avec gants et charlottes.
- Des masques sont à la disposition du personnel en cas de rhume avéré.
- Abandon des serviettes tissus pour un distributeur serviettes « papier » à usage unique.
- Un thermostat électronique leur permet de vérifier la température des aliments, un échantillon de chaque mets servi est conservé pour traçabilité dans l'hypothèse où il y aurait une alerte d'intoxication alimentaire.
- Des formations aux personnels ont été dispensées sur place et à l'extérieur.
- Des jeux, des jouets ont été achetés afin de renouveler le parc existant de l'armoire à jouets, suscitant ainsi un nouvel intérêt pour nos bambins pendant la pause d'après repas.

Comme chaque année un repas « *spécial Noël* » avec décoration de circonstance assurée par Martine et Marie Reine sera servi. Merci à toutes les deux, mais aussi à Mme Bresous et à ses collègues enseignants qui assurent tout au long de l'année la charge de la surveillance « cantine ».

Elisabeth Boursin.

SISCO ATHIES DEVISE MONCHY-LAGACHE TERTRY

Après la fermeture de la classe de Devisé, Dorine a accepté d'être reclassée à la bibliothèque, gardant ainsi un travail et un contact avec les enfants en donnant des cours d'informatique.

Elle suit des stages et publie dans le présent bulletin un article plus détaillé sur les nouvelles activités de la bibliothèque.

Après plusieurs réunions en Sous-Préfecture avec M.Rigaux, M.Happe, M.Fenot Maire d'Athies et Mme Verbruge son adjointe et présidente du SISCO d'Athies, la rentrée s'est bien passée.

Le problème du trajet en bus a été réglé par les aménagements autour du Foyer rural

A la demande des parents un dispositif de sécurité par l'installation de potelets a été mis en place sur le parking face à la Mairie, afin que les écoliers puissent longer le bâtiment plutôt que d'emprunter le bord du trottoir.

L'entretien des WC est fait deux fois par jour, les abords et l'entretien de la cour sont assurés par Jean Paul.

Ce dernier partage avec Martine, l'entretien des classes, de la garderie, de la bibliothèque/médiathèque, de la salle informatique de l'école et la véranda.

Martine assurant avec Christine la garderie du Matin et du Soir en remplacement de Dorine.

Je tiens à préciser que conformément aux obligations légales chaque enseignant dispose du kit obligatoire en cas de catastrophe chimique ou climatique, une radio, une corne de brume, de l'adhésif pour une meilleure obturation des portes et fenêtres. Une seule classe concentrerait tous les écoliers du primaire avec WC et point d'eau en cas d'alerte. Merci aux personnels du SISCO qui ont su s'adapter à tous les changements.

Elisabeth Boursin.

RESIDENCE DE RETRAITE : « LES BLES D'OR » A MATIGNY



Ouverte depuis quelques mois, la résidence LES BLES D'OR vous accueille à Matigny

Vivre une retraite paisible dans un cadre campagnard, à proximité immédiate d'une ville de 5000 habitants (HAM), à quelques kilomètres de l'autoroute A 29, ainsi que de sa jonction avec l'autoroute A1, c'est ce que propose le village picard de MATIGNY (80).

Sixième MARPA installée dans le département de la Somme, la résidence LES BLES D'OR, petite unité de vie non médicalisée accueille des résidents ressortissants de tous régimes de retraite, autonomes ou en perte d'autonomie. Elle propose pour un coût abordable (avec en plus accès à l'APL, sous conditions de ressources) des logements disponibles T1 bis de 31 m² pour personnes seules et T2 de 47 m² pour couples. Ces appartements de plain-pied, équipés et agréables à vivre, s'ouvrent chacun sur une terrasse extérieure privative ainsi que sur les espaces verts partagés.

Chacun apportera ses propres meubles et sa décoration, voire son animal de compagnie.

La **MARPA les BLES D'OR** offre donc une "vie comme à domicile" dans un environnement collectif sécurisé, permettant de rompre l'isolement par une présence permanente de personnel 24h/24, par des animations journalières organisées (activités physiques adaptées, des jeux divers, wii, travaux manuels, sorties, rencontres intergénérationnelles, etc). Au gré des envies et besoins des personnes accueillies, d'autres animations et activités verront le jour...

Les résidents peuvent librement recourir aux différents professionnels de santé libéraux et aux établissements de soins afin d'assurer le suivi de leur santé.

La Maison met également à la disposition des résidents, une restauration traditionnelle confectionnée sur place, un entretien personnalisé du linge. Des soins de coiffure et de pédicurie sont proposés sur place par des intervenants extérieurs.



MARPA LES BLES D'OR
49, rue nationale
80400 MATIGNY

Contact : Martine LHERMITTE, responsable
Tel : 03 22 87 29 74
adresse internet : marpa-matigny80@orange.fr





Décembre 2012 :

Samedi 3 : animations pour le Téléthon.
 Samedi 10 : Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes.
 Samedi 17 : Concert de Noël en l'église Saint-Pierre avec le Groupe Vocal du Sud Artois organisé par le Comité des fêtes. Le Groupe Vocal du Sud Artois est composé de 60 choristes hommes et femmes issus de 25 communes différentes. Il est accompagné par des musiciens formés au sein de l'Association Loisirs Animation Formation de Metz-en-Couture. Il fêtera ses 20 ans d'existence en juin 2012. Il compte actuellement à son répertoire plus de 150 chansons du folklore français ainsi que des chansons à texte de chanteurs connus (Brel, Brassens, Ferrat, Chedid, ...)

Janvier 2012 :

Vendredi 6 : cérémonie d'échange des vœux
 Vendredi 13 : assemblée générale de l'Amicale des 2 étangs à 18h00 au Foyer rural
 Dimanche 22 : repas dansant organisé par la section des ACPG-CATM
 Dimanche 29 : compétitions de judo interclubs

Février 2012 :

Samedi 4 : animation autour du jeu par l'AJML (à confirmer)
 Samedi 11 : loto quine organisé par les Aînés Ruraux
 Samedi 25 : tournoi de ping-pong organisé par l'AJML

Mars 2012:

Samedi 3 : concours de belote organisé par l'Olympique de Monchy-Lagache Football
 Samedi 10 : loto quine organisé par le Club des Supporters
 Dimanche 18 : congrès cantonal des ACPG-CATM
 Mardi 20 : exposition photos « 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie » au Foyer rural
 Samedi 31 : soirée AJML au Foyer rural

Avril 2012 :

Samedi 7 : chasse aux œufs organisée par l'AJML
 Samedi 7 : loto quine organisé par l'Olympique de Monchy-Lagache Football
 Samedi 28 : soirée du Judo Club
 Samedi 28 : lâcher de truites dans le petit étang à partir de 9h par l'Amicale des 2 étangs
 Samedi 28 et dimanche 29 : week-end du Comité de jumelage en Allemagne (à confirmer)

Mai 2012 :

Mardi 8 : cérémonie du Souvenir
 Dimanche 13 : réderie au Terrain de l'Omignon organisée par le Club des Supporters
 Jeudi 24 mai : sortie scolaire à la Nécropole de Notre-Dame de Lorette et au centre minier de Lewarde

Juin 2012 :

Samedi 2 : repas organisé par l'Olympique de Monchy-Lagache Football
 Samedi 2: ouverture du brochet aux étangs de la Cabourerye (à confirmer)
 Samedi 16 : soirée Feu de St Jean avec barbecue & animations organisée par l'Amicale des 2 étangs
 Vendredi 22 : soirée par les élèves du Regroupement scolaire
 Week-end des 30 juin et 1^{er} juillet : fête de la St Pierre avec réderie organisée par l'AJML

Monchy en ligne...Grâce au soutien de la Région Picardie.

Aujourd'hui, la connaissance de l'outil Internet, de la micro-informatique et du multimédia devient indispensable. Ne pas maîtriser ces nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue un facteur supplémentaire d'exclusion surtout en milieu rural !



La salle de la Médiathèque/bibliothèque « *Picardie en Ligne* » de Monchy Lagache a su profiter de l'aide du Conseil Régional en dépenses d'investissement du département « *Mission des services aux publics* » : Notre dossier déposé en mai 2011, qui justifiait du remplacement des trois ordinateurs en place devenus obsolètes, a été retenu et soutenu par Le Conseil Régional avec l'octroi d'une subvention non négligeable, de 40% des dépenses d'investissement engagées soit : 1114€58.

5 nouveaux ordinateurs portables, performants ont ainsi été achetés, installés par nos soins et sont mis gratuitement à la disposition du public (Monchy et Villages voisins) depuis le 16/11/2011.

Investissements par ailleurs entièrement compatibles avec ceux qui ont été réalisés à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2011 (TBI+Classe mobile, voir bulletin précédent).

Le choix des logiciels utilisés se porte sur des produits libres qui permettent aux usagers d'avoir la possibilité d'installer puis d'utiliser les mêmes logiciels sur leur ordinateur personnel à leur domicile; tout cela gratuitement et légalement, afin de poursuivre et de mettre en pratique les techniques apprises avec l'aide de Dorine pendant les cours gratuits d'initiations.

En conclusion, je me permets d'insister et d'attirer votre attention sur l'importance **des réalisations concrètes de modernisation et d'aménagement numérique** mises en place dans notre commune rurale, afin de garantir l'égalité des chances de tous nos habitants.

M.Capon.

Agence Postale

En cette fin d'année 2011, le bilan est plus que satisfaisant pour l'agence Postale Communale de Monchy-Lagache. Je tiens à remercier tous les clients de l'agence. Grâce à vous, le taux de fréquentation continue d'augmenter, et il n'est pas rare depuis la rentrée de Septembre d'arriver à l'agence et de constater que 4 ou 5 personnes attendent déjà leur tour.

Oui certes, vous devez faire preuve d'un peu plus de patience, mais ce n'est que « la rançon de la gloire ».

Cette augmentation est due en grande partie aux administrés des communes voisines. En effet les bureaux de poste aux alentours, en particulier le bureau de Matigny ont vu leurs horaires diminuer et il arrive aussi de voir à l'agence de Monchy Lagache, une partie de la population de Croix Moligneaux.

Un grand merci également aux élus de la commune qui me soutiennent dans chaque projet que j'entreprends.

J'en profite pour vous rappeler qu'en ces périodes de fêtes de fin d'année, vous pouvez trouver des idées cadeaux à l'agence notamment « Les Cado Carte ».

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir à l'agence ou consulter le site « monchylagache.fr » rubrique « Agence Postale »

Cette année pendant les fêtes de fin d'année, votre agence **sera fermée** :

- Le samedi 24 décembre.
- Le Mardi 27 Décembre.
- Et le lundi 2 Janvier 2012.

Pour les autres jours les horaires restent inchangés y compris le samedi 31 décembre 2011.

Merci beaucoup et passez tous de très bonnes fêtes de fin d'année !!!

Sandra Petilléon.



**Rétrospective
en images du
11/11/11.**





DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN

Madame, vous avez entre **50 et 74 ans**,

vous habitez dans la Somme.

Vous avez droit,

GRATUITEMENT à une radiographie des seins tous les 2 ans.

Protégez votre capital Santé et faites cet examen sans danger !!

Pour tout renseignement contacter ADEMA. 80 au 03.22.93.32.45 ou par e-mail à

adema.80@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.adema80.fr>

DÉPISTAGE
DU CANCER
DU SEIN

50
c'est le moment

Parlez-en
aux femmes
que vous
aimez



DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER COLORECTAL

Madame, Monsieur, vous avez entre **50 et 74 ans**,

vous habitez dans la Somme. Vous avez droit,

GRATUITEMENT à un test de dépistage par la recherche de sang dans les selles.

Protégez votre capital Santé et faites cet examen sans danger !!

Pour tout renseignement contacter ADEMA. 80 au 03.22.72.11.81 ou par e-mail à adema.80@wanadoo.fr



LE PLUS SOUVENT, DÉPISTÉ À TEMPS
UN CANCER COLORECTAL N'EST PAS MÉCHANT



PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN